



Resiliation de contrat immobilier

Par mercator7435, le 30/06/2009 à 08:49

Bonjour,

Avec ma compagne nous avons signé un contrat de construction au mois d'avril 2009 et par la suite nous sommes partie à la recherche d'un financement. Le prix étant trop élevé pour nous avons du faire des mois values sur la maison (impossible de résilier loi des 7 jours fini) Après plusieurs mois values et un financement accordé, le constructeur et nous même avons décidé de faire un nouveau contrat pour que ce soit plus clair, que nous avons reçu il y a moins de 7 jours.

Suite à ça, trouvant la maison toujours trop chère nous avons décidé de poster une lettre avec AR avant la fin des 7 jours de rétractation.

Mes questions sont :

Est-ce que ma lettre annule bien les deux contrats car sur le deuxième contrat reçu il porte la mention "annule et remplace le contrat du mois d'avril" ?

Suis-je libre de constructeur ?

Est-ce que je risque des pénalités ?

merci de votre réponse.

Mercator.